

REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,

PAR MM. R. CHALON, CH. PIOT ET C.-P. SERRURE.

—
TOME VI.



BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE D'AUG. DECOQ,

2, RUE DE LA MADELINE.

—
1850

DEUX MÉDAILLES

FRAPPÉES POUR

L'INSTITUTION DE LA CONFRÉRIE DE ST-MICHEL.

PL. VII ET VIII.

Joseph-Clément de Bavière, après avoir été, à l'âge de quatorze ans, évêque de Freisingen et de Ratisbonne, devint, trois ans après, en 1688, archevêque de Cologne, et fut ensuite élu évêque de Liège, le 20 avril 1694. Toutefois il ne fut ordonné évêque qu'en 1706.

Le 8 mai 1693, jour de l'apparition de saint Michel, il institua une confrérie placée sous la protection de cet archange.

« La fin de cette confrérie électorale, dit l'auteur de *l'Explication de l'institution des règles et des usages de la confrérie électorale de Saint-Michel, archange, pour les agonisants*, a été conçue sur une des plus importantes réflexions qu'on puisse faire sur les actions de la vie. S. A. S. E., étant encore dans un âge fort tendre, remarqua dans la cour de Bavière et de Vienne, où elle a souvent été obligée de se trouver, qu'il régnait un esprit merveilleusement pointilleux sur les rangs d'honneur et de préséance dans les appartements, et surtout dans les cérémonies publiques qui se font dans les églises. Elle faisait une juste

comparaison des vérités évangéliques dont on nourrissait sa tendre piété avec ces maximes du monde. Elle ne pouvait pas absolument blâmer des rangs qui sont dus à la naissance et qui contribuent autant au bon ordre qu'à la gloire des États ; mais elle désirait au moins trouver quelque moyen où les grands, se dépouillant de tous ces caractères de grandeur, se mêlassent avec le gros du peuple, comme ils y seront sûrement à la mort et au jugement de Dieu. Elle se proposa l'exemple de la cour céleste, qui sait allier tant d'humilité à toute l'excellence de la nature angélique, et à toute la gloire dont Dieu l'a revêtue dans le ciel. Elle prit la résolution d'instituer la confrérie électorale de Saint-Michel, et, sous la protection de ce grand archevêque qui, par son humilité, a triomphé de l'orgueil de Lucifer, et a appris aux grands à oublier pour quelques moments leur propre élévation et à s'humilier pour Jésus-Christ, et aux petits à estimer leur propre bassesse, si précieuse aux yeux de Dieu et des saints anges. »

Le pape Innocent XII confirma l'institution, et lui accorda plusieurs indulgences.

Le premier oratoire, celui qui avait été créé le 8 mai 1695, fut établi à Joseph-Bourg, dans la Bavière ; le second à Freisingen, le 15 août 1695 ; le troisième à Liège, le 24 octobre 1696 ; le quatrième à Bonn, le 15 juin de l'année suivante ; le cinquième à Cologne ; le sixième à Lille, pendant que l'électeur était réfugié dans cette ville, à cause de la félonie dont il s'était rendu coupable envers l'Allemagne en embrassant le parti de la France pendant qu'elle était en guerre avec l'Empire.

Depuis la date de l'institution de la confrérie jusqu'en 1696,

plus de soixante mille personnes appartenant à tous les pays catholiques de l'Europe s'y étaient fait inscrire. Parmi elles on remarquait des cardinaux, une reine, trois électeurs, deux électrices, deux princes électoraux, dix princes et quatre princesses.

Une pareille confrérie méritait bien qu'elle passât à la postérité par une médaille.

Nous croyons qu'il faut rapporter à sa création celle que nous donnons pl. VII et dont nous essayons de faire la description :

Av. S. MICHAEL ARCHANGELE GLORIOSUS APPARUISTI. Ange apparaissant dans le ciel et montrant de la main droite un homme percé d'une flèche vers lequel en accourt un autre sortant d'entre les rochers et suivi d'un bœuf; un troisième personnage apparaît épouvanté. Aux pieds de l'archange est un évêque mitré et agenouillé qui l'implore; derrière lui un prêtre tient une crosse. — C'est, à ne pas en douter, l'apparition de saint Michel que l'artiste a voulu représenter.

Rev. Légende intérieure : VIDI SEPTEM ANGELOS STANTES ANTE THRONVM DEI. APCE 8.; légende extérieure : PSALLIMUS TIBI IN CONSPECTV ANGELORVM. Saint Michel ayant au bras gauche un bouclier avec des balances et foulant à ses pieds un dragon sur lequel il appuie des deux mains une croix recroisettée; à sa gauche un ange tenant un calice et une crosse; un second ange tenant une palme avec des couronnes; un troisième ange tenant un long bâton et appuyant le coude gauche sur une tête de poisson; à la droite de saint Michel se trouve un ange levant de la main droite un glaive et tenant au bras

gauche un bouclier avec le monogramme du Christ (II ✠ IS), un second ange tenant de la main droite un flambeau allumé, un troisième tenant de la main droite une branche de laurier et appuyant le coude gauche sur un cippe, au bas duquel nous voyons le nom du graveur : D.S. CHEL.-F. (1); des deux côtés du dragon un cartouche avec croix ayant sur chaque branche les lettres P.-F.-P.-F. Dans le ciel se trouve un triangle rayonnant posé sur un trône. (Pl. VII).

Qu'il nous soit permis de développer les motifs qui nous engagent à rapporter cette médaille à la confrérie de Saint-Michel. L'avvers représente, comme nous le disions tantôt, l'apparition de l'archange. Le jour consacré à la fête de cette apparition est celui pendant lequel la confrérie fut instituée.

Le revers représente saint Michel terrassant le mauvais génie, comme on le voit sur les médailles servant de décoration aux confrères, et dont M. Petit de Roosen a donné la description dans ce volume p. 155 et 156. Ces médailles offrent une croix pattée sur les branches de laquelle on voit les lettres F.-P.-F.-P. qui sont les initiales des mots *Fidélité*, *Puissance*, *Force* et *Persévérance*, quatre vertus recommandées aux confrères. Ces lettres sont reproduites sur les croix qui se trouvent dans les cartouches au milieu desquels est placé le dragon. Nous croyons aussi que ces quatre vertus ont été symbolisées sur notre médaille. Le premier ange à la gauche de saint Michel tient un calice et une crosse.

(1) Nous ne garantissons nullement la lecture de ces lettres qui sont tellement surfrappées sur notre exemplaire qu'il est presque impossible de les déchiffrer.

C'est probablement la *Piété* ; le second ange tenant une palme et des couronnes de martyrs symbolise sans doute la *Persevéance*. Le premier ange à la droite de saint Michel tient un bouclier et une épée, qui sont les emblèmes de la *Force* ; le second ange tient un flambeau allumé, qui désigne probablement la *Fidélité*. Quant à l'ange appuyé sur une tête de poisson et tenant un long bâton, il est possible que l'artiste ait voulu représenter l'ange qui apparut au fils de Tobie, et indiquer par là les pèlerinages recommandés à la confrérie (1). L'ange tenant une branche de laurier désigne ici le triomphe. L'ensemble de tous ces faits, et mieux encore les initiales des quatre vertus reproduites sur les croix inscrites dans les cartouches du revers, nous autorisent à attribuer cette médaille à la confrérie de Saint-Michel.

D'une exécution détestable, elle est probablement due au burin d'un homme encore novice dans l'art. On n'y reconnaît ni inspiration ni habileté. Il n'en est pas ainsi d'une autre médaille qui se rapporte encore à la même confrérie, et dont nous offrons la gravure à la pl. VIII. Nous allons dire pourquoi nous pensons ainsi. Dans les cérémonies, les chevaliers, c'est-à-dire ceux que l'électeur voulait particulièrement honorer de ce titre pour les récompenser de leurs services, étaient décorés d'une croix pattée ayant à l'avant un saint Michel portant sur la tête un triangle avec le monogramme du Christ ; de la main droite il lance la foudre contre un dragon ; sur le bouclier tenu par l'ar-

(1) Les confrères avaient même un costume particulier pour les pèlerinages.

change on lit : **QUIS UT DEUS**; le tout est entouré de flammes et d'éclairs. Au revers de la croix se trouve une espèce de bouclier entouré de flammes et d'éclairs et portant **DOMINUS POTENS IN PRÆLIO**. Psal. 25 v. 8.

Nous voyons à l'avvers de notre médaille dans le ciel un triangle rayonnant avec le nom de *Jeovah*; saint Michel foudroyant un groupe d'anges déchus; sur son bouclier on lit : **QUIS UT DEUS**; la légende porte : **DOMINUS POTENS IN PRÆLIO**. Psal. 25 v. 8. Au revers on voit de nouveau un bouclier avec **QUIS UT DEUS**, entouré de flammes et d'éclairs, et posé sur un champ blasonné des armes de Bavière. Le tout est entouré d'un collier formé de seize petits trophées d'armes, de vingt cartouches aux armes de Bavière lançant des éclairs et de quatre autres cartouches portant des rochers, qui sont les emblèmes de la force, une des quatre vertus recommandées par la confrérie.

On le voit, l'analogie de notre médaille avec les croix des chevaliers de la confrérie de Saint-Michel est frappante. Ce sont les mêmes emblèmes, les mêmes légendes et inscriptions. Les armes de Bavière démontrent aussi qu'elle se rapporte à un membre de cette maison.

La médaille en question est due au burin d'un de nos compatriotes, du célèbre Duvivier, né à Liège, et qui fut nommé graveur du roi par Louis XV, roi de France. Son exécution est en tout digne de l'artiste. Le magnifique groupe des anges déchus est une composition pleine de vie et de mouvement; leur désespoir et leur impuissance contre la colère divine sont merveilleusement exprimés dans leurs mouvements; en un mot, c'est une de ces compositions comme le génie de notre célèbre peintre Wiertz sait

seul en créer aujourd'hui. La pose de l'archange est un peu roide. On pourra peut-être l'expliquer par la colère; mais le bras droit, qui tient la foudre, est évidemment hors de proportion.

Quoique cette médaille semble se rapporter à l'institution de la confrérie en question, elle doit néanmoins avoir été frappée bien plus tard, puisque Duvivier naquit en 1687. Il ne peut donc l'avoir gravée vers 1695, époque de l'institution de la confrérie.

CH. PIOT.



B

R



